

## **INFORMATION RELATIVE AUX CRITERES ESG**

**Application du décret 2012-132 du 30 janvier 2012**

### **DEMARCHE GENERALE DE LA SOCIETE DE GESTION**

Si la qualité de gouvernance est depuis toujours un critère déterminant de sa politique d'investissement, Jousse Morillon Investissement n'a cependant formalisé aucun critère objectif de sélection relatif au respect simultané d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

### **INFORMATION RELATIVE AU FCP STOCK PICKING FRANCE**

Le FCP Stock Picking France ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.